



# **COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

---

## **Budget 1991**

---

## **Cahier explicatif**

---



## PRELEVEMENTS

**9191 060/994 01** – *Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et à la santé.*

Un fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et à la santé a été créé à la première modification du budget de l'exercice 1990.

Ce fonds a été crédité de 14.579.999 F.

8.500.000 F sont prélevés de ce fonds et seront utilisés de la façon suivante :

2.000.000 F pour les centres de santé mentale,  
2.000.000 F pour les centres de service social,  
4.000.000 F pour les centres de planning familial.

## RECETTES ET DEPENSES GENERALES

**9191 002/264 01** – *Intérêts créditeurs au Crédit Communal de Belgique.*

Résulte de la gestion de la trésorerie.

## FONDS

**9191 021/466 01** – *Dotation du Ministère de la Communauté française (art. 82 § 2) loi spéciale relative aux institutions bruxelloises.*

**9191 021/466 02** – *Transfert article 11 du décret de la Communauté française du 18 juin 1990 de délégation de compétences.*

**9191 021/466 03** – *Transfert article 13 du décret de la Communauté française du 18 juin 1990 de délégation de compétence.*

## ADMINISTRATION GENERALE

### RECETTES

#### 60. R.O. PRESTATIONS

**9191 104/161 01** – *Remboursement des rémunérations.*

Personnel occupé à la Régie Service en communication graphique et impression et personnel détaché dans des cabinets ministériels.

**9191 104/161 08** – *Remboursement des emprunts contractés pour Télé-Bruxelles.*

Emprunts contractés par la CFC pour l'aménagement des locaux.

**9191 104/161 09** – *Remboursement cotisations patronales.*

Cfr 9191 104/161 01.

#### 62. R.O. DETTE

**9191 104/893 01** – *Remboursement par la Régie Service en communication des amortissements d'emprunts*

Emprunts n° 75-76 contractés pour l'achat de matériel d'imprimerie.

**9191 104/263 01** – *Remboursement par la Régie Service en communication d'intérêts d'emprunts.*

Idem.

#### R.E. DETTE

**9191 104/961 51** – *Emprunt à contracter – Achat de mobilier.*

**9191 104/961 53** – *Emprunt à contracter – Achat de matériel.*

**9191 104/961 54** – *Emprunt à contracter – Achat de matériel informatique.*

**9191 104/961 55** – *Emprunt à contracter – Achat de logiciels et frais d'installation de matériel informatique.*

Ces emprunts seront contractés auprès du Crédit Communal de Belgique afin de couvrir les dépenses explicitées, respectivement, aux articles :

**9191 104/721 51**

**9191 104/721 53**

**9191 104/721 54**

**9191 104/721 55**

## DEPENSES GENERALES – F 000 009

**9191 000/214 01** – *Intérêts débiteurs au Crédit Communal de Belgique S.A.*

Intérêts prévus en cas de recours éventuel à une ouverture de crédits.

**9191 000/214 02** – *Intérêts de retard.*

Prévus à titre conservatoire.

## ASSURANCES – 000 050

9191 050/117 01 – *Primes d'assurances contre les accidents de travail.*

Adaptation résultant de l'augmentation de l'effectif.

9191 050/124 01 – *Primes d'assurance en responsabilité civile.*

9191 050/124 02 – *Primes d'assurances contre le vol.*

9191 050/124 03 – *Primes d'assurances des expositions et autres initiatives.*

9191 050/125 01 – *Primes d'assurances des bâtiments.*

9191 050/125 02 – *Primes d'assurances contre l'incendie.*

9191 050/125 03 – *Primes d'assurance pour les Halles de Schaerbeek.*

Adaptation intervenue en 1990 à la suite de la couverture, par la Communauté française, de certains risques.

9191 050/127 01 – *Primes d'assurances des véhicules.*

Concerne la camionnette de la ludothèque.

## ADMINISTRATION GENERALE – F 000 123

## 70 D.O. PERSONNEL

9191 104/111 01 – *Rémunération du personnel.*

L'augmentation résulte à la fois de divers ajustements devant intervenir en 1991 (indexation, augmentations barémiques) et de recrutements nécessaires compte tenu de l'exercice des matières déléguées.

9191 104/111 02 – *Rémunération du nouveau personnel sous contrat.*

Compris dans l'article 9191 104/111 01.

9191 104/113 01 – *Cotisation patronale pour la Sécurité sociale.*

Cotisation due à l'O.N.S.S. A.P.L.

9191 104/113 02 – *Cotisation patronale pour la Sécurité sociale (nouveau personnel sous contrat).*

Compris dans l'article 9191 104/113 01.

9191 114 01 – *Cotisation patronale à la caisse de pension.*

Cotisation due pour le personnel occupé et versée à la SMAP (Caisse Commune des Pensions).

Cet organisme assure le paiement des pensions à l'exception des membres du personnel admis à la pension pour inaptitude physique.

9191 104/115 01 – *Intervention dans le coût des abonnements sociaux.*

La modification de la législation en matière de remboursement des frais de transport (SNCB) entraîne un accroissement de l'intervention de l'employeur.

9191 104/116 01 – *Pensions pour cause d'incapacité.*

Pensions payées hors intervention de la SMAP en faveur d'agents (4) admis à la retraite pour cause d'incapacité.

9191 104/117 01 – *Cotisation au service médical du travail.*

Couvre l'affiliation au Centre de Santé Administratif et l'affiliation au Service Médical Inter-Entreprises pour des examens spécifiques.

9191 104/119 02 – *Cotisation au fonds des primes syndicales.*

Application de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1980 relative à l'octroi et au paiement d'une prime syndicale à certains membres du personnel du secteur public et aux chômeurs mis au travail dans ce secteur.

## 71. D.O. FONCTIONNEMENT

9191 104/121 01 – *Frais de déplacement et d'habillement du personnel.*

Frais de déplacement : application de l'arrêté royal du 29 décembre 1965.

9191 104/122 01 – *Indemnités et honoraires – Jury d'examen.*

Concerne, par exemple, le jury chargé d'évaluer les rapports d'activités d'agents en carrière plane.

9191 104/123 01 – *Frais d'administration.*

Concerne : fournitures d'économat, achat de papier pour copieurs, papier pour imprimante, loyers de photocopieurs.

9191 104/123 02 – *Téléphone.*

9191 104/123 03 – *Affranchissement.*

9191 104/123 04 – *Documentation, abonnements, acquisition de livres.*

Abonnements au *Moniteur belge*, bulletins lois sociales, documentation juridique, sociale.

9191 104/123 07 – *Frais de procédure et de poursuite – Frais d'experts.*

9191 104/123 08 – *Frais de conception, de graphisme et de publication.*

Poste destiné à faire connaître les activités nouvelles de l'institution ainsi qu'à l'édition de documents administratifs.

9191 104/123 11 – *Frais de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services.*

Contrat d'entretien, maintenance, redevances pour logiciels.

9191 104/125 01 – *Frais d'éclairage.*

9191 104/125 02 – *Frais d'entretien des bâtiments loués, de mobilier, de matériel.*

Petites réparations du mobilier, du matériel et contrats d'entretien.

9191 104/125 03 – *Frais de remplacement de mobilier et de matériel.*

Cfr articles 9191 104/721 51  
9191 104/721 53

9191 104/126 01 – *Loyers des bâtiments loués.*

– Rue Royale Ste-Marie, 113

– ISELP, bld de Waterloo LOYER ANNUEL

– Avenue Louise, 166.

9191 104/126 02 – *Impôts relatifs aux bâtiments loués.*

Précompte immobilier.

9191 105/123 01 – *Frais de réunions et de manifestations diverses.*

Ce crédit couvre les frais de réunions de travail et les conférences de presse des divers services de la CCF.

9191 105/123 02 – *Frais de mission, études et relations extérieures.*

Regroupement des articles 105/123 02 et 105/123 03. Ce crédit recouvre les frais des différents services.

9191 105/123 03 – *Frais de colloques et de congrès.*

Cfr article 9191 105/123 02.

#### D.O. TRANSFERTS

9191 104/332 01 – *Subvention au service social du personnel de la CCF ASBL.*

Subside annuel.

9191 104/332 02 – *Subvention au C.I.R.B.F. ASBL.*

#### D.O. DETTE

9191 104/211 01 – *Intérêts des emprunts.*

9191 104/911 01 – *Amortissement des emprunts.*

Cfr. tableau des emprunts.

9191 104/221 01 – *Pertes de la Régie Service en Communication graphique et impression.*

#### D.E. INVESTISSEMENTS

9191 104/721 51 – *Achat de mobilier.*

Poursuite du remplacement du mobilier usagé et équipement des nouveaux services.

9191 104/721 53 – *Achat de matériel.*

Remplacement de matériel défaillant et équipement des nouveaux services.

9191 104/721 54 – *Achat de matériel informatique.*

9191 104/721 55 – *Achat de logiciels et frais d'installation.*

Un audit a été désigné en 1990 afin d'étudier les besoins de l'administration en matière informatique.

Des crédits sont inscrits au budget de 1991 afin de concrétiser les propositions de l'audit.

#### ENSEIGNEMENT – CBRDP – F 000 700

#### RECETTES

Les recettes du CBRDP proviennent de l'abonnement aux revues pédagogiques et de la vente de certaines publications ponctuelles.

## DEPENSES

## FONCTIONNEMENT

9191 700/122 01 – *Honoraires et jetons de présence.*

Divers comités de rédaction et de lecture de revues notamment :

- Ecole et la Ville
- Recherche en Education
- Education et Technique.

Groupes d'experts notamment pour : Initiation musicale, concours scolaires, expositions didactiques...

9191 700/122 02 – *Frais d'animation.*

La diminution du montant de cet article résulte d'un reciblage des activités qu'il recouvre.

Animations théâtrales et musicales dans les écoles primaires, secondaires et spéciales.

Séances d'expression corporelle, scénique et musicale.

Organisation de rencontres d'expression dramatique dans les enseignements primaire et secondaire.

Animations poétiques.

Rencontres d'arts plastiques.

9191 700/122 03 – *Initiatives éducatives en faveur des enfants dans les écoles.*

Ce montant a été intégré à l'article 700/332 02.

9191 700/123 01 – *Publications.*

– Notamment :

Collections « Documents » et « Contrepoints »  
Revue pédagogique.

Collection pédagogique en action (édition de l'ouvrage lauréat du « Prix de Recherche en sciences de l'éducation »).

– Recherche préalable de recettes pour un montant de 620.000 F (art. 700/161 02).

9191 700/123 02 – *Documentation, abonnements, acquisition de livres.*

Ouvrages destinés uniquement à la bibliothèque publique du C.B.R.D.P., située, actuellement 166, avenue Louise.

9191 700/123 04 – *Organisation de concours dans les écoles.*

Les triades (concours sur les techniques de la langue française).

9191 700/123 05 – *Action de promotion de l'enseignement en français.*

Valorisation des actions mises sur pied par la CCF pour la promotion de l'enseignement en français.

La réduction du montant inscrit à cet article résulte de la création de l'article 700/332 08.

9191 700/123 07 – *Institut supérieur de Pédagogie de Bruxelles, Centre de formation continue de la CCF.*

Regroupement des articles suivants et transfert à l'article 700/332 07.

700/123 03 – Organisation de colloques et séminaires pédagogiques et scientifiques.

700/123 06 – Centre de liaison de l'enseignement maternel à l'Université.

700/123 07 – Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles, centre de formation continue de la CCF.

700/123 08 – Expériences pour élaborer une nouvelle méthodologie relative à l'enseignement de certaines disciplines.

9191 700/123 09 – *Prix de la CCF « Recherche en Sciences de l'Education ».*

Prix annuel décerné à un membre de la Communauté éducative récompensant un travail de recherche en relation avec les sciences de l'éducation.

9191 700/123 11 – *Initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires.*

Aucun montant n'est prévu à cet article suite au transfert à l'article 700/332 06.

9191 700/123 12 – *Organisation de modules de formation en relation avec la langue française à forte densité d'enfants défavorisés.*

Aucun montant n'est prévu à cet article suite au transfert à l'article 700/332 09.

9191 700/123 13 – *Initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles.*

Initiatives visant à développer les relations entre les parents, les enseignants et les enfants.

9191 700/124 02 – *Location, achat et entretien de matériel didactique.*

Regroupement des articles 700/124 01, 700/124 02, 700/124 03, 700/124 04, 700/124 05 et 700/124 06.

## D.O. TRANSFERTS

9191 700/332 02 – *Subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles.*

### *Frais d'animation*

Notamment :

- Promotion des théâtres pour enfants
- Animations théâtrales et musicales, lecture et contes dans les écoles primaires, secondaires et spéciales.
- Initiation aux techniques audio-visuelles.
- Explications pratiques de la langue française.
- Séances d'expression corporelle, scénique et musicale.
- Exposition, avec animation, des divers logiciels employés dans l'enseignement.

### *Initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles*

Notamment :

- Activité de lecture-écriture dans l'enseignement fondamental et secondaire.
- Organisation d'un cours d'orthographe en faveur des élèves des deux dernières années de l'enseignement secondaire.
- Collaboration avec les Jeunesses scientifiques (enseignement primaire et secondaire – écoles de devoirs, activités scientifiques).
- Animations poétiques.
- Sensibilisation aux lieux culturels de la Région bruxelloise, aux travaux des artistes plasticiens.
- Rencontre d'expression dramatique dans les enseignements primaire et secondaire – 3<sup>e</sup> édition.

9191 700/332 04 – *Subsides d'encouragement aux initiatives en faveur des enfants des écoles.*

Suppression suite au transfert de l'article 700/332 02.

9191 700/332 05 – *Subsides pour l'installation de coins de documentation scolaire.*

Le montant inscrit à cet article est augmenté en vue de développer l'installation de coins de documentation scolaire à l'intention des élèves pour une utilisation immédiate.

9191 700/332 06 – *Aide aux initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires.*

Cet article reprend le montant inscrit en 1990 à l'article 700/123 11 plus une augmentation substantielle destinée à développer des formules de tutorat et d'écoles de devoirs.

9191 700/332 07 – *Centre de recherche, de documentation et de formation pédagogiques de Bruxelles – I.S.P.B.*

Cet article est le résultat du regroupement et du transfert des montants inscrits en 1990 aux articles 700/123 03, 700/123 06, 700/123 07 et 700/123 08.

Organisation de cours, séminaires de l'ISPB, notamment :

- diplôme d'aptitude pédagogique (DAP)
- formation aux fonctions de sélection et de promotion
- cours de didactique et d'animation pédagogique
- sécurité et hygiène dans le domaine scolaire
- pédagogie interculturelle
- graduat et informatique pédagogique
- formation pratique à la communication
- formation modulaire de base en psychopédagogie et en recherche en éducation, etc.
- centre de liaison de l'enseignement maternel à l'Université
- expérience d'élaboration de nouvelles méthodologies pour l'enseignement du français et de culture générale.

9191 700/332 08 – *Subsides en vue de la promotion de l'enseignement du français.*

Valorisation des actions mises sur pied par certaines écoles pour la promotion de l'enseignement en français. Ex. : Le Journal des Ecoles.

9191 700/332 09 – *Organisation de formations en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés.*

Favoriser les cours de psychomotricité dans l'enseignement maternel. Améliorer l'approche de la lecture dans l'enseignement primaire. Développer les animations autour du coin de lecture, notamment :

- formation d'enseignants
- classes pilotes...

Mise à niveau en langue française : enseignement secondaire, technique et professionnel.

Adaptation de méthodes nouvelles à l'enseignement (ex. : la Petite Grenouille).

9191 703/332 01 – *Subside à la Ligue belge de l'Enseignement.*

9191 734/332 01 – *Subside d'encouragement à l'enseignement artistique.*

Encouragement de diverses initiatives artistiques dans les académies (musique, dessin, etc.).

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – F 000 740****D.O. FONCTIONNEMENT**

- 9191 740/123 01 – *Formation préparatoire et permanente dans le domaine pré-universitaire et universitaire.*

Suppression suite au transfert à l'article 740/123 05.

- 9191 740/123 02 – *Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française.*

Il s'agit d'une aide à l'édition en français d'ouvrages scientifiques.

- 9191 740/123 03 – *Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs et de chercheurs (Cracovie).*

Suppression suite au transfert à l'article 740/123 06.

- 9191 740/123 04 – *Publications.*

Guide pratique de l'étudiant. Cet ouvrage doit guider le futur et le nouvel étudiant dans les arcanes des choix et démarches administratives. Il sera conçu en collaboration avec les universités et les instituts supérieurs.

- 9191 740/123 05 – *Perfectionnement en langue française dans les domaines pré-universitaire, universitaire et supérieur.*

Ces projets sont fondés sur les conclusions des études scientifiques ayant mis en évidence le rapport entre certains échecs et les faiblesses notamment de la connaissance de la langue maternelle.

- 9191 740/123 06 – *Promotion de Bruxelles en tant que ville d'enseignement supérieur et universitaire francophone.*

Il s'agit notamment d'accords de coopération internationale comme celui conclu, en 1979, par la CCF avec l'Ecole Normale Supérieure de Cracovie et l'ULB.

D'autres initiatives seront prises en ce sens, notamment à l'occasion de l'exposition universelle de Séville.

**D.O. TRANSFERTS**

- 9191 740/332 03 – *Subsides d'encouragement à la recherche scientifique, et aux expériences de recyclage ayant trait à l'enseignement du français.*

Subsides à la recherche scientifique, à des colloques en français et à des expériences de recyclage ayant trait à l'enseignement du français. Elaboration d'une grammaire du français oral devant faciliter l'apprentissage du français aux défavorisés sociaux.

Ce montant résulte de la scission de l'ancien article 740/332 03 dont le solde se retrouve à l'article 740/332 04.

- 9191 740/332 04 – *Animation culturelle sur les campus.*

Il s'agit d'activités réalisées notamment par et pour les étudiants, dans les domaines suivants : concerts, théâtre, rencontres et manifestations diverses.

- 9191 742/332 01 – *Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement des facultés ouvertes de l'ULB et de l'UCL.*

Organisation de séminaires, conférences et animations de caractère culturel au sein des organismes facultaires existants ainsi que dans le cadre des universités du temps libre.

**SERVICES CULTURELS GENERAUX – F 000 760****D.O. FONCTIONNEMENT**

- 9191 760/123 01 – *Fêtes de la Communauté française à Bruxelles.*

Organisation des festivités du 27 septembre au Palais des Congrès.

- 9191 760/123 02 – *Acquisitions diverses favorisant l'épanouissement culturel des malvoyants.*

Suppression suite au transfert en Education permanente à l'article 762/332 02.

- 9191 760/123 03 – *Etude de faisabilité d'un projet de chèque culture.*

Contact avec les associations culturelles pour la préparation d'un projet de chèque culture.

- 9191 760/123 04 – *Activités conjointes avec d'autres pouvoirs publics bruxellois.*

Etude des actions possibles en collaboration avec d'autres pouvoirs publics bruxellois telles que les projets développés, les années antérieures, avec la NCC.



## D.O. TRANSFERTS

9191 760/332 01 – *Subside à l'ASBL « Centre des Grandes Conférences Bruxelloises ».*

Subside destiné à couvrir l'organisation des cycles de conférences.

9191 760/332 02 – *Subside à l'AICB.*

Subside destiné à aider à l'organisation des manifestations culturelles des communes bruxelloises affiliées, dans le cadre des fêtes de la Communauté française.

9191 760/332 03 – *Subside à la Ligue Braille.*

Suppression suite au transfert en Education Permanente à l'article 762/332 02.

9191 760/332 04 – *Subside à la Maison de la Francité.*

Subside accordé dans le cadre de la convention liant la MDLF et la CCF afin de couvrir les activités et les frais de fonctionnement de l'asbl.

9191 760/332 05 – *Subside à la Maison de la Poésie.*

Subsidiation des activités.

9191 760/332 06 – *Subside au Théâtre Poème.*

Subsidiation des activités.

## JEUNESSE – F 000 761

### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 761/122 01 – *Animation dans les communes – Paiement des moniteurs.*

Ces sommes permettent de mettre un animateur à la disposition de chaque commune durant un mois de vacances d'été (collaboration avec la réunion des Echevins de la Jeunesse).

9191 761/122 02 – *Expression artistique – Enfance Jeunesse Diffusion.*

Application du système des Tournées « Arts et Vie » aux spectacles tous publics de théâtre et de chanson pour enfants, présentés dans l'agglomération.

9191 761/122 03 – *Protection sociale de la jeunesse : projet d'animation de rue.*

Projet-pilote de mise en commun des animateurs TCT de la réunion des Echevins de la Jeunesse sur un seul quartier (cet article est géré en passerelle avec un article identique du secteur social : 844/123 06).

9191 761/123 05 – *Publications.*

Edition d'un guide vacances jeunes énumérant les activités de sports et de loisirs organisées (en externat) dans les différentes communes de Bruxelles pendant l'été.

9191 761/123 06 – *Coproduction dans le cadre du Festival international pour l'enfant et la jeunesse.*

Participation de la CCF à la préparation du festival.

## D.O. TRANSFERTS

9191 761/332 01 – *Subside au Centre d'hébergement de l'Agglomération de Bruxelles.*

Dans le cadre de la convention avec le CHAB, le subside est destiné à favoriser le tourisme social et culturel des jeunes et à accueillir les participants aux activités organisées par la CCF.

9191 761/332 02 – *Subvention pour le soutien de projets d'animation originaux.*

Cet article est destiné à contribuer à la mise sur pied de projets originaux d'animation et d'information par des groupes de jeunes, projets favorisant l'ouverture d'esprit des jeunes et leur désir d'approcher de nouvelles problématiques, d'autres cultures.

Un nouveau projet de règlement sera soumis à l'Assemblée.

9191 761/332 03 – *Subsides aux ateliers créatifs.*

Cet article vise à soutenir l'activité d'ateliers créatifs où les jeunes et les moins jeunes ont accès à des moyens d'expression originaux et peuvent développer leurs potentialités. La CCF intervient dans l'achat de matériel et dans le paiement des animateurs. En outre, elle encourage la création de nouveaux ateliers par l'octroi d'un crédit exceptionnel.

9191 761/332 04 – *Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse.*

Centre de spectacles jeunes publics situé au Botanique et subsidié dans le cadre d'une convention.

9191 761/332 05 – *Subsides aux organismes assurant l'information de la Jeunesse.*

Cette aide s'adresse aux associations volontaires, à l'exclusion des services communaux, qui consacrent l'essentiel de leurs activités à l'accueil des jeunes en quête d'information et de documentation.

9191 761/332 06 - *Subside « Musée des enfants ».*

Subsides à des animations en français.

9191 761/332 07 - *Subvention du Musée du jouet.*

Application de la convention.

## EDUCATION PERMANENTE - F 000 762

### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 762/123 01 - *Honoraires, frais d'étude, jetons de présence.*

Cet article permet de faire appel à des experts, à rémunérer des personnes qui rédigent des publications (par ex. : fiches Seniors Futés) ou encore à payer des personnes qui font des recherches dans les secteurs d'intervention visés par le service. Depuis octobre 90, a été mis sur pied un groupe de travail « Education permanente des personnes âgées ». Il est chargé de faire des propositions pour l'Année Européenne du 3<sup>e</sup> âge (1992).

9191 762/123 03 - *Edition et impression de publications dans le cadre de l'Education permanente.*

Cet article est regroupé avec l'article 762/123 10.

Nombre d'associations et d'initiatives souffrent du manque de capacité de publication; elles en sont réduites à des procédés de reproduction de qualité médiocre, ce qui ne va pas sans porter préjudice à leurs projets. Cet article est destiné à couvrir tout soutien technique à la publication et à l'édition de documents soit en coédition soit en édition propre : par exemple, publication du vade-mecum de l'alphabétisation et autres demandes.

9191 762/123 04 - *Achat de documentation.*

Les problématiques des secteurs du service éducation permanente : 3<sup>e</sup> âge, immigrés, animation urbaine, formation d'adultes, femmes, interculturel, ainsi que l'ensemble du monde associatif sont en mutation permanente. Cet article permet d'acquérir de la documentation et des revues spécialisées pour le service.

9191 762/123 05 - *Animation socio-culturelle pour les personnes du troisième âge.*

Cet article recouvre diverses activités s'adressant à des personnes âgées et des actions intergénérationnelles.

### A. Age et Image :

Son objectif est d'être un outil d'éducation permanente et de susciter la rencontre entre les différentes générations constituant la population de Bruxelles.

Le public cible concerne principalement la population âgée de Bruxelles et les étudiants du secondaire, mais également toute personne intéressée par cette activité.

### B. La Guinguette :

Créée en 1978, cette animation socio-culturelle s'adresse à l'ensemble des personnes âgées hébergées dans les maisons de repos des CPAS des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette activité est sous-tendue par un double objectif : social et culturel. La diffusion de deux spectacles en grande salle et d'une série d'autres (25 par an) dans ces maisons de retraite, a pour ambition de faire renaitre une vie culturelle au sein de ces homes qui fonctionnent pour la plupart en retrait des circuits culturels et relationnels, et de provoquer des rencontres entre les résidents des maisons de repos.

Il est apparu indispensable de dépasser ces moments ponctuels (spectacles) en renforçant les actions dans les maisons de repos et en ouvrant les services d'animation des homes CPAS au quartier. Cette politique d'ouverture, voulue par les équipes d'animation, nécessite non seulement une motivation mais aussi une meilleure connaissance de la personne âgée et de ses besoins.

### C. Comité de réflexion et d'animation dans les homes :

La mission définie par le comité de réflexion est de procéder à l'évaluation de l'animation dans les maisons de repos et ce notamment, à partir de « La Guinguette ».

### D. Fiches Seniors Futés :

Ces fiches d'information sont destinées aux personnes âgées et abordent différents thèmes les concernant : domicile, maisons de repos, loisirs.

### E. Festival du film belge des années 50 :

Le secteur 3<sup>e</sup> âge, sensible à toute initiative visant à développer la mémoire collective, travaillera à la concrétisation de ce festival qui comprendra dix longs métrages centrés sur Bruxelles et qui ont disparu des circuits commerciaux.

Deux séances par jour seront programmées dont la première sera centrée sur le public du troisième âge, et la deuxième ouverte au grand public.

Parallèlement à ces séances sont prévues une exposition de photos et d'affiches ainsi que des animations en rapport avec cette époque.

9191 762/123 06 – *Coproduction de formations socio-culturelles.*

Cet article est destiné à financer des formations destinées à des personnes issues du secteur public ou d'associations volontaires, en collaboration avec le service éducation permanente.

Par exemple :

- Formation au droit social communautaire (en collaboration avec l'Observatoire Social Européen).
- Formation à l'utilisation des images de synthèse. Cette formation se ferait en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin.
- Formation d'animateurs de quartier.

Cet article concernait en 1990 les CPAS et le personnel communal.

9191 762/123 07 – *Pratiques artistiques dans le cadre associatif.*

L'opération Bruxelles-Babel 2000 a pour objectif de donner la parole aux adolescents de 12/18 ans vivant dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le festival, qui réunit toutes les productions artistiques des jeunes (spectacles vivants, vidéo, musique, arts plastiques...), permet les échanges et les confrontations d'idées entre jeunes de différents quartiers mais aussi avec les adultes qui les encadrent.

Ce budget est utilisé pour :

- lancer l'opération dans les différents milieux concernés,
- rémunérer des professionnels pour les conseiller,
- organiser des stages de formation ou de perfectionnement pour les jeunes et/ou les professeurs,
- fournir des budgets de production : achat de matière première, location de matériel, etc.,
- organiser le festival,
- accueillir des groupes venant de l'étranger (lorsque le CGRI n'intervient pas).

9191 762/123 08 – *Projets d'alphabétisation.*

Le montant inscrit à cet article en 1990 était non-récurrent. Suppression et transfert à l'article 762/332 01.

9191 762/123 09 – *Activités culturelles visant à l'intégration.*

Suppression et transfert à l'article 762/332 03.

9191 762/123 10 – *Publications.*

Suppression et transfert au 761/123 03.

## D.O. TRANSFERTS

9191 762/332 01 – *Subsides à des projets d'alphabétisation et d'initiation à la lecture.*

En 1990, Lire et Ecrire a été chargé de développer plusieurs services au bénéfice des associations locales d'alphabétisation (vade-mecum, achat de méthodes, de matériel, formations).

Cette année, nous proposons de soutenir les groupes d'alphabétisation pour 1.000.000 FB.

1.000.000 FB sont destinés à favoriser l'approche de la lecture : coffres de lecture, bibliobus, etc.

9191 762/332 02 – *Subside à la Ligue Braille.*

Transfert au secteur culturel général, aux articles 760/332 03 et 760/123 02. Article destiné à soutenir la Ligue Braille : réalisation de cassettes de lecture pour malvoyants, acquisition de livres.

9191 762/332 03 – *Activités culturelles visant à l'intégration.*

Projets :

- Deuxième étape de la convention avec la Jeunesse Maghrébine sur l'évolution du rôle et du statut de la personne âgée dans les familles d'origine maghrébine. Cette étude doit nous éclairer sur les actions à mener afin d'éviter dans un futur proche l'exclusion des personnes âgées de cette origine.
- Événement mettant en évidence les apports créatifs de jeunes d'origine étrangère dans la région (graphisme, mode, technologie, etc.).
- Subvention à des associations pour la promotion et la diffusion d'activités culturelles en français visant à l'intégration.

9191 762/332 06 – *Subsides aux activités de production et de diffusion culturelle.*

Cet article est destiné au soutien d'activités de diffusion culturelle organisées par des mouvements d'éducation permanente afin de donner un éclat particulier à leurs actions ou de les faire connaître d'un public plus large. Ex. : Expositions, créations culturelles, colloques, publications exceptionnelles, etc.

9191 762/332 07 – *Subsides aux mouvements d'éducation permanente des adultes.*

Subventionnement des associations qui promeuvent la *citoyenneté responsable* : Ligue des Familles, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, etc.

9191 762/332 08 – *Subsides aux organisations d'éducation permanente des personnes d'origine étrangère.*

Par sa politique de stimulation des initiatives émanant du tissu associatif bruxellois, le secteur de l'éducation permanente octroie annuellement une subvention aux associations actives dans ce domaine.

Une quarantaine d'associations bénéficient de cette aide.

Ceci répondra également au souci de voir développer des projets d'action homogènes et portés par un ensemble d'associations regroupées en partenariat, rompant de la sorte avec le cloisonnement duquel certaines associations ont des difficultés à émerger.

9191 762/332 09 – *Subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge.*

Soucieuse de développer de plus en plus dans la société le processus d'éducation permanente et notamment parmi les personnes âgées, la Commission Communautaire Française octroie des subsides à des associations qui organisent des activités répondant aux critères qu'elle définit :

- la formation (préparation à la retraite)...
- l'information sur les problèmes juridiques et socio-économiques,
- l'organisation de rencontres inter-génération.

9191 762/332 10 – *Subsides aux organisations féminines.*

La Commission communautaire française se définit depuis 1976 comme promoteur d'actions valorisant l'action des femmes dans la vie culturelle, sociale, économique et politique.

Le budget attribué à cet article est destiné à subvenir à une vingtaine d'associations.

Les priorités iront au développement du Centre de Documentation de l'Université des Femmes, aux projets locaux destinés aux femmes d'origine étrangère et aux séminaires sur des problématiques intéressant prioritairement les femmes.

9191 762/332 12 – *Subsides aux organisations de formation des travailleurs.*

Dans le cadre d'une politique culturelle à destination des travailleurs, la CCF s'attache depuis 12 ans à la formation des travailleurs de l'agglomération.

Celle-ci est menée par trois centrales culturelles des organisations qui représentent la grosse majorité des travailleurs à savoir le MOC et les Centrales culturelles de la FGTLB et de la CGSLB.

La Commission encourage la formation en français dans les milieux des travailleurs pour autant que celle-ci soit systématique (programme de cours) et continue et prenne en compte les chômeurs et les préretraités.

9191 762/332 14 – *Subsides aux organismes de formation d'animateurs socio-culturels de quartiers.*

Les animateurs sont ceux qui ont, ou vont avoir, une responsabilité dans les centres culturels et de loisirs (foyers culturels, maisons de jeunes, ateliers créatifs) ou dans des organismes d'éducation permanente (clubs du 3<sup>e</sup> âge, associations des travailleurs, maisons de quartier).

Cette formation est dispensée par des organismes volontaires (nés de l'initiative privée). Il n'y a donc pas à proprement parler d'écoles de formation à l'animation.

La formation à l'animation est une formation qui comprend plusieurs aspects :

- développement de la personnalité,
- formation à des techniques (techniques de groupe, activités créatives, etc.),
- formation à des problématiques auxquelles l'animateur sera confronté (mécanismes urbains, institutionnels, sociaux, etc.).

9191 762/332 15 – *Subsides pour le fonctionnement du Centre de formation et d'information sur l'Education permanente des Immigrés.*

La convention entre la CCF et le Centre socio-culturel des immigrés sera revue en fonction des besoins constatés.

9191 762/332 16 – *Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine de quartier.*

La Commission mène depuis 1974 une action importante dans le domaine de l'animation urbaine.

Toutefois, l'aide aux associations qui se préoccupent d'action urbaine, d'aménagement du territoire, de protection du patrimoine architectural est désormais prise en charge par la Région.

Restent cependant du ressort de l'Education permanente :

- la formation des habitants aux mécanismes urbains,
- l'animation de quartiers et de rues organisée par les habitants, dans le cadre d'une pratique culturelle locale,
- les activités d'information locale.

## SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE – F 000 764

### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 764/122 01 – *Animations sportives – Paiement d'animateurs de plaines de jeux.*

Mise à disposition de moniteurs pour les plaines de jeux.

9191 764/123 01 – *Achats de prix destinés à encourager la pratique des sports.*

Regroupé avec l'article 764/123 02.

Aide aux clubs sportifs lorsqu'ils organisent tournois et challenges en dehors du championnat national.

9191 764/123 02 – *Animation des pistes de santé, des stades sportifs et des bassins de natation.*

Regroupé avec l'article 764/123 01.

9191 764/123 03 – *Organisation d'actions de promotion et d'animation de disciplines sportives.*

Promotion de basket.

La Commission soutiendra plus particulièrement l'animation des terrains équipés.

La promotion du basket consiste à équiper des aires de jeux très fréquentées dans des quartiers populaires où l'équipement sportif fait défaut depuis de nombreuses années. Cela se fera en synergie avec la Région et la Communauté française.

9191 764/123 04 – *Location pour stages des centres sportifs de la Forêt de Soignes et de la Woluwe.*

Prise en charge de tout ou partie de la location des terrains dans les 2 centres sportifs dont la Commission est copropriétaire, à l'intention des clubs de sport parascolaires et des clubs de sports pour débutants.

9191 764/123 07 – *Activités organisées avec l'Ecole de Cirque.*

Suppression suite au transfert à l'article 764/332 04.

### D.O. TRANSFERTS

9191 764/332 01 – *Subsides aux activités sportives.*

Application de la réglementation.

9191 764/332 02 – *Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés.*

Application de la réglementation.

9191 764/332 03 – *Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge.*

Application de la réglementation.

9191 764/332 04 – *Subsides octroyés en vue de l'intégration des jeunes par le sport.*

Ex. : Ecole de Cirque (Convention 1990)

La Trace (alpinisme et escalade pour toxicomanes en cure)

Les Passagers du Vent (voile pour délinquants, sociaux)

ULM pour les enfants du juge.

9191 764/332 05 – *Subside pour l'association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation.*

Transfert de l'article prévu en 1990 au 871/332 03.

### D.O. DETTE

9191 764/211 01 et 764/911 01 – *Intérêts et amortissement des emprunts.*

Il s'agit des emprunts relatifs à la construction des deux centres sportifs (Forêt de Soignes et Woluwe).

## LU DOTHEQUE – F 000 767

### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 767/122 01 – *Animation d'une ludothèque – Paiement des animateurs.*

L'augmentation permettra d'accroître le nombre d'heures de présence des animateurs et de développer les activités.

9191 767/123 02 – *Frais de fonctionnement de la ludothèque.*

Achat de jeux et de jouets, de matériel d'animation pour la ludothèque de la CCF.

9191 767/125 01 – *Frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage de la ludothèque.*

La ludothèque de la CCF est hébergée dans les locaux du Musée du jouet. Application de la convention du 14 novembre 1990.

9191 767/127 01 – *Frais de fonctionnement, d'entretien et d'utilisation de la camionnette.*

Entretien, essence, taxe de circulation, lavage,...

#### D.O. TRANSFERTS

9191 767/332 01 – *Subside aux ludothèques pour handicapés.*

Subside annuel de fonctionnement. Les ludothèques pour handicapés répondent à des besoins et sont soumises à des exigences particulières :

- coût important des rares jouets spécifiques,
- nécessité d'adaptations parfois coûteuses requérant toujours de longues heures de travail,
- locaux accessibles aux voitures,
- nécessité d'un encadrement de qualité.

9191 767/332 02 – *Subside à la Fédération des ludothèques bruxelloises.*

Subside annuel de fonctionnement. La Fédération des ludothèques bruxelloises (FLB) est la régionale bruxelloise de l'Association des ludothèques et des ludothécaires (LUDO). Elle assure dans ce cadre des actions de promotion des ludothèques et d'information, de formation et de conseil aux ludothécaires. Son secrétariat est assuré par le service des Ludothèques de la CCF.

#### AFFAIRES CULTURELLES – F 000 770

#### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 770/122 01 – *Honoraires – Frais d'études et jetons de présence.*

Dépenses liées au jury du prix du théâtre.

9191 774/123 01 – *Initiation à l'art plastique dans les écoles.*

Promotion auprès des enseignants et des écoles des mallettes pédagogiques réalisées en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et le Centre d'Art contemporain.

9191 770/123 02 – *Cotisation à l'association intercommunale culturelle de Bruxelles.*

Compris dans le subside visé à l'article 760/332 02.

9191 775/123 01 – *Organisation d'activités en rapport avec la danse.*

Aides à la réalisation de matériel d'information, de promotion et de décentralisation des compagnies chorégraphiques (vidéogrammes, plaquettes, etc...).

9191 775/123 02 – *Promotion de la langue française.*

Suppression suite au transfert à l'article 775/332 17.

9191 775/123 03 – *ISELP.*

Suppression suite au transfert à l'article 775/332 18.

9191 775/123 05 – *Organisation d'activités en rapport avec les traditions culturelles.*

Suppression suite au transfert à l'article 775/332 02.

9191 775/123 06 – *Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique.*

Promotion prioritaire de la chanson française, prise en compte de la musique nouvelle, de la musique classique et du jazz. Organisation des Dimanches du Bois de la Cambre et de coproductions avec l'Ecole de la chanson.

9191 775/123 12 – *Editions de publications culturelles du service.*

Crédits prévus pour couvrir les frais d'impression par la Régie graphique, d'une part, des revues publiées par des asbl ayant pour objet la promotion et la diffusion culturelle, d'autre part, de travaux demandés par le département des affaires culturelles.

9191 775/123 13 – *Tourisme et patrimoine culturel.*

Promotion des circuits organisés par l'asbl « Arcadia » et soutien à l'organisation de Taxitours.

Participation à la journée du patrimoine et soutien au circuit des artistes de rue.

9191 775/123 14 – *Organisation d'activités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées.*

Réalisations avec des associations de diffusion des arts plastiques, d'expositions et publications. Mise en place d'une mémoire artistique de Bruxelles. Création d'une bibliothèque de catalogues.

9191 775/123 17 – *Organisation et coorganisation d'activités en rapport avec la diffusion culturelle.*

Suppression suite au transfert à l'article 775/332 16.

9191 775/123 18 – *Organisation et coorganisation d'activités culturelles en rapport avec les communes.*

La diminution du montant inscrit à cet article résulte du transfert à l'article 775/332 10.

Manifestations culturelles, en liaison avec les Communes.

#### D.O. TRANSFERTS

9191 772/332 01 – *Subside au Centre d'aide technique et de formation théâtrale (CIFAS).*

Concerne le fonctionnement du CIFAS et permet l'organisation des activités.

9191 772/332 02 – *Subsides à la création théâtrale, aide aux théâtres.*

Remise annuelle de prix attribués à des spectacles « jeune théâtre » non conventionnés de la Région bruxelloise.

9191 772/332 07 – *Subsides à la diffusion musicale et à la chanson française.*

Subside à des lieux de promotion de la chanson française et à des associations de promotion de la musique.

9191 772/332 10 – *Subside au Théâtre de Toone.*

Permet de maintenir les activités de théâtre, notamment pendant les vacances, et de restaurer quelques marionnettes historiques.

9191 772/332 12 – *Participation au prix du livre pour enfants – Prix Bernard Versele.*

Suppression suite au transfert à l'article 776/332 03.

9191 772/332 15 – *Festival du Café-Théâtre.*

Permet d'assurer une aide au premier Festival de l'Humour de Bruxelles. Permet également de renforcer le rôle de diffusion de jeunes créateurs de la chanson française, de poésie et l'humour dans les cafés-théâtres (Cancan, Samaritaine, Soupape, notamment).

9191 775/332 01 – *Subsides à des initiatives ayant trait à la protection du patrimoine culturel, aux arts plastiques et la promotion des musées.*

Convention avec les asbl « Tout », « Autre musée », « Contretype ». Aide aux expositions et aux lieux d'exposition. Soutien à des asbl non convention-

nées (ARC II, Galerie de prêts d'œuvres d'art, Art en marge, Tension,...).

9191 775/332 02 – *Subsides à des organismes assurant des activités de tradition populaire locale.*

Subsides à des associations de promotion des traditions populaires locales.

9191 775/332 03 – *Participation à l'animation du Centre belge de la Bande dessinée.*

9191 775/332 04 – *Subside à l'édition de publications culturelles – asbl CFC-Editions.*

Subsides à l'asbl CFC-Editions pour l'édition d'ouvrages de référence concernant le patrimoine et la création à Bruxelles.

9191 775/332 05 – *Subside à la Maison de la Bellone.*

Crédit destiné à couvrir les obligations de la CCF vis-à-vis de la Maison de la Bellone dans le cadre de la convention de gestion du centre de documentation du théâtre et de la danse.

9191 775/332 06 – *Subsides aux groupements ainsi qu'aux publications de diffusion culturelle, revues littéraires et événements de diffusion culturelle.*

Aides aux revues, conférences et manifestations non conventionnées en fonction des critères suivants : la fréquence, la diffusion régionale, l'originalité.

9191 775/332 07 – *Subsidiation du fonctionnement des foyers culturels communaux.*

Suppression suite au transfert à l'article 775/332 16.

9191 775/332 09 – *Interventions dans l'animation des Halles de Schaerbeek.*

Soutien des activités culturelles et socio-éducatives aux Halles de Schaerbeek.

9191 775/332 10 – *Aide à la vie culturelle dans les communes.*

Subsidiation de manifestations de diffusion culturelles organisées par ou avec l'appui des services communaux.

9191 775/332 11 – *Subsides à l'Association des maisons de la culture et des foyers culturels.*

Subsidiation de l'association qui regroupe les foyers culturels et les maisons de la culture en vue de concentrer les moyens de programmation et de promotion.

9191 775/332 13 – *Subsides aux activités de ballet et de danse.*

Bourse de recherche et de création pour les compagnies chorégraphiques francophones.

Subsides pour organisation de stages de formation permanente pour les danseurs professionnels.

9191 775/332 15 – *Conventions avec des organismes assurant des activités de diffusion culturelle.*

Convention entre la Commission et :  
– l'asbl ARC (musique),  
– l'asbl Musiques et Danse.

9191 775/332 16 – *Subsides aux foyers culturels pour leur fonctionnement et les activités de diffusion culturelle.*

Résulte du regroupement avec l'article 775/332 07.

9191 775/332 17 – *Défense et promotion de la langue et des lettres françaises.*

Aide à des projets littéraires.

Nouvel article permettant des actions en faveur de projets littéraires et de la défense de la langue française. (Ex. : l'Atelier de Vocabulaire.)

9191 775/332 18 – *Subside à l'ISELP.*

Prise en charge du fonctionnement. Une nouvelle convention déterminera les interventions respectives des deux pouvoirs subsidiaires et de l'ISELP.

9191 775/332 19 – *Subside à l'Atelier 340.*

Conclusion d'une convention avec l'Atelier 340 en vue de soutenir ses activités.

#### D.O. DETTE

9191 770/211 01 – *Intérêts des emprunts.*

Voir tableau des emprunts annexé au budget.

9191 770/911 01 – *Amortissement des emprunts.*

Voir tableau des emprunts annexé au budget.

#### LECTURE PUBLIQUE – F 000 776

##### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 776/123 03 – *Formation et animation dans les bibliothèques.*

Aides à la formation de bibliothécaires et aides ponctuelles à l'animation dans les bibliothèques.

9191 776/123 05 – *Frais de fonctionnement et de manifestations littéraires.*

– Achat de périodiques et journaux.  
– Aide aux rencontres organisées à la librairie « Quartiers Latins » par le service de la lecture publique.

9191 776/123 06 – *Campagne de sensibilisation à la lecture publique.*

Actions et publications visant à améliorer la connaissance du réseau de lecture publique en Région bruxelloise.

9191 776/123 07 – *Achat de livres pour les bibliothèques de catégorie A et principales.*

Achats effectués en concertation avec les bibliothèques et le Comité bruxellois de coordination de la Lecture publique.

9191 776/123 08 – *Achat de fournitures.*

Suppression suite au regroupement avec l'article 776/123 07.

##### D.O. TRANSFERTS

9191 776/332 01 – *Subside à l'Agence centrale de coordination de la lecture publique.*

Soutien au projet de coordination centrale des bibliothèques dans le cadre du décret relatif à la lecture publique.

9191 776/332 03 – *Participation au prix du livre pour enfants – Prix Bernard Versele.*

Contribution à cette manifestation littéraire pour enfants.

#### AUDIO-VISUEL – F 000 780

##### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 780/123 01 – *Diffusion audiovisuelle.*

Depuis 1990, ce poste regroupe deux articles (diffusion audiovisuelle et subsides à la diffusion cinématographique). Ce regroupement aboutit à remplacer la



politique de subside par une politique de production et de coproduction de manifestations audiovisuelles à Bruxelles.

Il s'agit de manifestations organisées directement par le service. Ex. : Filmer à tout prix, Festival Méditerranéen,...

Il s'agit également de manifestations auxquelles le service collaborera sous forme de coproducteur. Ex. : festival du dessin animé, rétrospectives consacrées à telle cinématographie ou tel cinéaste,...

9191 780/123 02 – *Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF.*

Production de documentaires réalisés par des cinéastes extérieurs notamment un vidéogramme de promotion de Bruxelles en tant que ville d'enseignement universitaire et supérieur francophone.

9191 780/123 08 – *Centre de ressources vidéo de Bruxelles.*

Convention conclue entre la Commission communautaire française et le centre de ressources Vidéo de Bruxelles.

Ce centre joue un rôle important dans la production audiovisuelle. Il produit en moyenne 8 à 10 programmes par an consacrés à Bruxelles et diffusés à travers le réseau associatif, le réseau de la médiathèque, Télé-Bruxelles et, pour certaines émissions, la RTBF.

9191 780/123 05 – *Edition de Cinergie.*

Suppression suite au transfert à l'article 780/332 11.

9191 780/123 06 – *Publications.*

Ce poste couvre les frais de publications réalisées par la Régie Graphique ainsi que des affiches et le catalogue du « Réseau action culturelle cinéma » (RACC).

9191 780/123 08 – *Documentation.*

Abonnements aux revues cinématographiques et audiovisuelles.

9191 780/124 01 – *Entretien du matériel.*

Suppression suite au transfert à l'article 780/741 51.

9191 780/124 02 – *Vidéothèque de Bruxelles.*

L'achat de droits de programmes destinés à être diffusés dans le cadre de la Vidéothèque de Bruxelles.

9191 780/332 01 – *Réseau culturel de diffusion de films.*

Aide accordée aux ciné-clubs, écoles et autres diffuseurs de films qui n'ont pas fait l'objet d'une exploitation commerciale. Le service consiste en un remboursement de 50 % des frais de location de ces films.

9191 780/332 02 – *Médiathèque de la Communauté française de Belgique.*

Diffusion des programmes de la Vidéothèque de Bruxelles à travers les sections bruxelloises de la Médiathèque.

9191 780/332 03 – *Subsides à la diffusion cinématographique.*

9191 780/332 04 – *Convention avec le Centre bruxellois de l'Audiovisuel.*

Convention de production sur certains aspects de la vie bruxelloise.

9191 780/332 05 – *Subsides aux Samedis du Cinéma.*

9191 780/332 06 – *Subside au Centre du film sur l'art.*

Ce centre, situé à la Maison de la Francité, acquiert les droits de distribution de films documentaires consacrés aux arts plastiques. Ces films sont diffusés dans les écoles, centres culturels et musées.

9191 780/332 08 – *Fonds Henri Storck.*

Le Fonds réunit les archives et films de Henri Storck. Son objet est la recherche, la consultation et la diffusion de ces films.

9191 780/332 09 – *Espace francophone.*

Coproduction d'une émission annuelle consacrée à la promotion de Bruxelles et de la Communauté française. Cette émission est diffusée dans tous les pays francophones, principalement en France sur FR3 et A2.

9191 780/332 10 – *Subside à Télé-Bruxelles.*

Télé-Bruxelles est la télévision régionale de Bruxelles.

Ce subside porte sur :

- une convention relative notamment à la diffusion des activités de la CCF et des travaux de l'Assemblée de la CCF.
- Elle concerne également l'aide à la production de programmes.

9191 780/332 11 – *Edition de Cinergie.*

*Cinergie* est un mensuel d'information cinématographique bruxellois diffusé à 20.000 exemplaires.

Ce poste couvre les frais de rédaction et de fabrication.

Des contacts avec de nouveaux partenaires permettront de dégager des recettes.

#### D.O. DETTE

9191 780/211 01 – *Intérêts des emprunts.*

9191 780/911 01 – *Amortissement des emprunts.*

Il s'agit du matériel acquis par la Commission et pour son service de prêt de matériel audio-visuel et pour Télé-Bruxelles.

#### D.O. INVESTISSEMENTS

9191 780/741 51 – *Achat de matériel audiovisuel.*

Achat de matériel destiné à compléter ou remplacer le matériel audiovisuel du service de prêt : caméras vidéo 8, matériel d'amplification, d'éclairage, etc...

### ACTION SOCIALE – F 000 844

#### D.O. FONCTIONNEMENT

9191 844/122 01 – *Honoraires et jetons de présence.*

Jetons de présence liés au fonctionnement du Conseil bruxellois de l'Aide aux Personnes et de la Santé, des sections et bureau de l'aide aux personnes et honoraires des présidents des groupes IMP et Famille de la table-ronde intersectorielle.

9191 844/122 02 – *Publications, études et colloques.*

Soutien à des publications, études et colloques dans les matières d'aide aux personnes (ex. publication de promotion des secteurs délégués, publication des actes de colloques, coorganisation de colloques et de tables rondes).

9191 844/122 05 – *Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale.*

Coorganisation et financement de formations pour les intervenants sociaux, travailleurs et gestionnaires des instituts médico-pédagogiques, des centres prématrimoniaux et familiaux, des centres de service social, des maisons de repos, aides familiales.

9191 844/122 07 – *Coproductions avec les associations d'action sociale.*

Cette somme est répartie entre les articles 844/122 05 et 844/332 06.

9191 844/122 08 – *Organisation de sessions de séminaires-rencontres de la petite enfance.*

Cette somme est globalisée à l'article 844/332 02.

991 844/123 01 – *Achat de documentation.*

Le montant est identique à celui de 1990. Documentation destinée au service.

9191 844/123 02 – *Formation des travailleurs sociaux.*

Le montant de cet article est transféré aux articles 122 05 et 332 06.

9191 844/123 03 – *Actions de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus.*

Coopération avec des associations du terrain en vue de promouvoir des actions de prévention et d'information relatives à la détention :

- édition d'une brochure sur des services sociaux et des aides existantes à la sortie de prison;
- achat de matériel dans le cadre d'un projet de diffusion de cassettes d'information;
- encadrement des détenus en formation professionnelle et évaluation de l'impact de la formation;
- coorganisation d'un colloque sur l'insertion des détenus en collaboration avec le Journal des Procès.

9191 844/123 04 – *Besoins d'accueil et accompagnement de jeunes enfants.*

Mise en œuvre d'une recherche en matière d'accueil du jeune enfant : dégager une politique d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant compte tenu, dans l'immédiat, de la pénurie de places; à long terme, il faudra tenir compte de multiples données socio-familiales et éducatives.

Création d'un observatoire de l'accueil du jeune enfant en concertation avec plusieurs partenaires : experts, ONE, crèches alternatives, associations de parents, associations de puéricultrices, pouvoirs organisateurs, etc. Aide à l'accompagnement de l'enfant confronté à des situations de crise : maltraitance, abus sexuels.

9191 844/123 06 – *Aide à la jeunesse.*

En collaboration avec le service culturel de la Jeunesse, soutien aux actions de la conférence des Echevins de la Jeunesse. Il s'agit d'une part d'organi-

ser des animations propres à la CCF, destinées aux jeunes dans des quartiers non desservis par d'autres initiatives, et d'autre part de participer à l'opération « Eté-Jeunes » organisée par la Communauté française.

Des opérations comme « Atout-Projet » entrent aussi dans le cadre de cet article budgétaire, de même que des initiatives originales en matière de prévention de la délinquance juvénile.

## D.O. TRANSFERTS

9191 844/332 02 – *Subside au centre de formation permanente des milieux d'accueil du jeune enfant.*

Cet article comprend une subvention sous forme de convention au FRAJE, asbl créée à l'initiative de la CCF pour répondre de manière continue et spécialisée aux demandes de formation introduites par les milieux professionnels de l'accueil du jeune enfant à Bruxelles. Le crédit couvre principalement les frais de personnel, frais d'achat de matériel, ainsi que des frais d'organisation de formations.

Cet article regroupe les articles 844/122 01 et 844/122 08.

9191 844/332 03 – *Appui à des organismes menant des actions dans le domaine de la réinsertion post-pénitentiaire.*

En collaboration avec des associations existantes et au sein des prisons de Forest et Saint-Gilles :

- subvention pour assurer l'accompagnement des détenus libérés dans la recherche d'un emploi;
- accompagnement des ex-détenus toxicomanes avant la cure de désintoxication;
- actions d'information dans les écoles sur la justice et les prisons.

Subvention d'un numéro spécial du *Journal des Procès* consacré à l'intégration des ex-détenus.

9191 844/332 04 – *Initiatives originales en matière de prévention de la délinquance juvénile.*

Regroupé à l'article 844/123 06.

9191 844/332 05 – *Subsides pour la prévention, l'éducation, l'information, la coordination et le développement communautaire.*

Regroupe les articles 844/332 05 et 332 09.

Appui à des organismes menant soit des actions de prévention, d'éducation, d'information, de coordination soit des actions en faveur d'adultes défavorisés ou encore de développement communautaire de quartier.

Subventions à des associations menant des actions spécifiques ou en partenariat, actions de lutte contre la pauvreté et la précarité, et en faveur des personnes défavorisées : sans abris, sans travail, prostituées, femmes battues, etc. Notamment : le Nid, le Conseil bruxellois de coordination sociale, le projet de développement de quartier de St-Gilles.

9191 844/332 06 – *Appui à l'accompagnement pour des associations d'action sociale.*

Ce montant a été transféré de l'article 844/122 05. Subvention de formations (et leur évaluation) destinées aux intervenants sociaux, travailleurs et gestionnaires. Formations pour les instituts médico-pédagogiques, les centres prématrimoniaux et familiaux, les centres de service social, les maisons de repos, aides familiales.

9191 844/332 07 – *Subsides aux maisons des enfants.*

Subventionnement des 3 maisons des enfants actuellement reconnues comme telles et fédérées : maison des enfants d'Anderlecht (Club Unesco), de St-Gilles (CEMO) et de Schaerbeek (Van Dijk).

9191 844/332 08 – *Appuis à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus ou confrontés à la maltraitance.*

Le montant de cet article a été regroupé avec l'article 844/332 09 à l'article 844/332 05.

9191 844/332 10 – *Subvention aux instituts médico-socio-pédagogiques.*

Subvention conformément à la réglementation.

9191 844/332 11 – *Subvention au secteur famille : centres PMS, centres de Service d'Aide aux familles – centres de Service social.*

Subvention conformément à la réglementation.

9191 844/332 12 – *Subside pour des initiatives en faveur des personnes handicapées.*

Des initiatives sont à prendre vis-à-vis des personnes handicapées non placées en institution afin de promouvoir leur insertion sociale.

9191 844/332 13 – *Subside pour des associations d'accueil de jeunes enfants.*

Pour faire suite au travail qui sera entrepris en concertation, ce crédit est destiné à susciter des initiatives et à participer financièrement à leur lancement, notamment en ce qui concerne la garde des enfants malades.

9191 844/332 15 – *Subventions aux 4 IMP transférés de la Communauté française.*

Il s'agit de subventions à attribuer aux 4 IMP relevant précédemment de la Communauté française. Ce montant correspond à celui qui est inscrit dans le budget de la Communauté française.

**SANTE – F 000 0871**

**D.O. FONCTIONNEMENT**

9191 871/122 01 – *Honoraires et jetons de présence.*

Jetons de présence des membres de la Commission de la Santé du conseil consultatif bruxellois de la santé et de l'aide aux personnes. La Commission de la santé se compose d'un bureau, d'une section des institutions et services de santé mentale et d'une section des services de soins à domicile, de la médecine préventive et de l'éducation sanitaire. Honoraires relatifs à la table-ronde intersectorielle.

9191 871/123 01 – *Promotion locale de l'éducation à la santé.*

Participation à des activités d'éducation à la santé organisées en partenariat avec des associations locales qui développent des actions sociales intégrées (expériences de développement social des quartiers, coordinations locales,...).

9191 871/123 02 – *Publications, études et colloques.*

Soutien à des publications, des études et des colloques sur le thème de la santé.

9191 871/123 03 – *Animation de pistes de santé.*

L'article est repris dans la rubrique « sports ».

9191 871/123 04 – *Coordination avec l'observatoire de la santé.*

Convention avec des partenaires-ressources dans le cadre de la coordination avec l'observatoire de la santé de Bruxelles. Ces partenaires de la santé devraient permettre de fournir un outil permanent d'analyses épidémiologiques, qui seront transmises à l'observatoire de la santé. L'observatoire valorisera et diffusera les informations existantes, évaluera la prévention et permettra d'orienter à Bruxelles la politique de la santé aussi bien curative que préventive.

9191 871/332 01 – *Subsides aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie.*

Soutien à différents projets présentés par la Fédération bruxelloise francophone des institutions spéciali-

sées dans la prévention et le traitement des toxicomanes (FEDITO) et participation au projet de coordination bruxelloise de prévention et de lutte contre les toxicomanies.

9191 871/332 02 – *Subsides aux associations s'occupant de santé en milieu immigré.*

Aides pour des projets de prévention ou d'éducation à la santé développés dans une perspective interculturelle. Soutien à des expériences originales de prise en charge thérapeutique de personnes immigrées.

9191 871/332 03 – *Subsides pour l'association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation.*

Voir article 764/332 05.

9191 871/332 04 – *Subsides pour des actions de prévention et d'éducation à la santé.*

Soutien à des actions de prévention, d'éducation et de coordination en matière de santé qui s'étendent à l'ensemble de la Région, et qui s'inscrivent dans le cadre du programme annuel établi avec la collaboration de la Commission de la santé du Conseil consultatif bruxellois : développement des activités du tram santé, coordination des groupes d'entraide...

9191 871/332 05 – *Subsides à la trace.*

Cet article a été regroupé sous l'article 871/332 01.

9191 871/332 06 – *Subsides pour la formation des acteurs de la santé.*

Soutien à des associations pour des activités de formation continuée ou de recyclage du personnel ou des membres. Soutien à l'Office d'entraide médicale pour son recyclage des médecins généralistes (dans le cadre de l'expérience de régulation des appels qui parviennent au Centre 100 et de la participation des médecins généralistes à l'organisation des secours d'aide médicale urgente). Subsides pour des activités de formation du personnel de la santé mentale.

9191 871/332 07 – *Subsides aux centres de la santé mentale.*

Subsides conformément à la réglementation.

9191 871/332 08 – *Initiatives originales en matière de santé mentale.*

Soutien à des recherches-actions et des expériences développant des alternatives au placement en institution psychiatrique, en collaboration avec la section des institutions et services de santé mentale de la Commission de la Santé.